

## CATÉGORIE C / GRUE AUXILIAIRE SUR VÉHICULE

### Références réglementaires :

Art 6 et 8 OPA

Ordonnance sur les grues

### Prérequis :

- Aptitude physique et psychiques
- Prudence, sérieux, sens des responsabilités
- 18 ans atteint

### Durée :

1 jour

### Supports de cours :

- Diaporama
- Films / vidéo
- Photos
- Exposé participatif
- Mise en situation pratique
- Documents Suva

### Validation :

- Quiz théorique
- Evaluation pratique
- Attestation de formation ayant satisfait à l'évaluation

**Une formation est nécessaire pour toutes les grues soumises à l'ordonnance sur les grues (art. 2 de l'ordonnance sur les grues). Elle doit transmettre un ensemble de connaissances théoriques et pratiques sur un thème défini et vérifier l'acquisition des compétences requises. La formation doit être sanctionnée par un examen.**

### Publics concernés :

Opérateur

### Objectifs :

- Connaître la réglementation Suisse.
- Comprendre les responsabilités de chacun des acteurs
- Type de commande de la grue de chargement
- Travaux à exécuter, y compris l'élingage des charges
- Environnement de la grue (p. ex. terrain)
- Connaissances préalables et facultés d'assimilation du futur grutier

### Théorie et pratique :

- Introduction (conséquences d'une mauvaise manipulation)
- Bases juridiques et responsabilités
- Termes et définitions, types de grues de chargement, notions de physique, nomenclature des équipements de levage, équipements électriques, crochets de levage, dispositifs de sécurité, stabilité (charge nominale, diagramme de charge),
- Domaine d'utilisation, stabilisateurs et surface d'appui, distances de sécurité, signalisation, notice d'instructions, vérification de la grue (livre de grue), gestes et signes de manœuvre, conduite, contrôle avant la mise en marche, comportement en cas de défaillance, dangers particuliers (vent, lignes aériennes), utilisation non conforme aux prescriptions (traction en oblique, arrachage de la charge, manipulation des dispositifs de sécurité),
- Prescriptions, règles de la technique, équipements de protection individuelle,
- Explication de la nomenclature des équipements de levage, contrôles, mise en marche, utilisation conforme aux prescriptions.
- Exercices : stabilisation, levage et pose des charges, déplacement en ligne droite, dépose dans une cible, rattrapage du ballant, gestes et signes de manœuvre, élingage,